



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/48/959
S/1994/768
28 juin 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-huitième session
Point 42 de l'ordre du jour
LA SITUATION EN BOSNIE-HERZÉGOVINE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 28 juin 1994, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une déclaration du Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie sur la dangereuse détérioration de la situation dans l'ex-Bosnie-Herzégovine (voir annexe), et de son appendice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexe et appendice comme document officiel de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, au titre du point 42 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

ANNEXE

Déclaration du Gouvernement de la République fédérative
de Yougoslavie sur la dangereuse détérioration de la
situation dans l'ex-Bosnie-Herzégovine

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie exprime sa profonde préoccupation devant la dangereuse détérioration de la situation dans l'ex-Bosnie-Herzégovine provoquée par les constantes activités offensives des forces croato-musulmanes. Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie compte que le Conseil de sécurité prendra sans délai les mesures qui s'imposent pour éliminer les conséquences de cette nouvelle évolution négative, susceptible de compromettre le processus de paix dans l'ex-Bosnie-Herzégovine. À ce stade crucial, le Conseil de sécurité a la responsabilité principale et l'obligation de ne pas laisser passer cette véritable chance de régler par des moyens pacifiques le conflit dans l'ex-Bosnie-Herzégovine. Si, toutefois, cela devait arriver, une escalade du conflit, aux conséquences imprévisibles, serait inévitable.

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie estime que la phase actuelle des négociations visant le règlement de la crise provoquée par la guerre civile dans l'ex-Bosnie-Herzégovine est d'une importance déterminante. La participation active des principaux protagonistes internationaux – l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne (EU), la Fédération de Russie et les États-Unis – à la recherche d'une solution politique durable, acceptable pour l'ensemble des trois parties au conflit, laisse espérer que cette tragique guerre civile prendra bientôt fin. Ainsi seraient également créées les conditions nécessaires au règlement de quelques autres questions importantes touchant le territoire de l'ex-Yougoslavie.

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie compte que l'on tirera pleinement parti de l'élan favorable actuel et s'efforce activement d'apporter sa propre contribution concrète à cette fin. Mû par le désir de voir s'instaurer le plus rapidement possible une paix durable en Bosnie-Herzégovine, le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie a appuyé l'accord récemment conclu entre les parties belligérantes de l'ex-Bosnie-Herzégovine par lequel elle s'engage à ne pas se livrer à des opérations militaires offensives ni à d'autres actes de provocation. Mais la conclusion d'un accord de cessez-le-feu global et durable serait une preuve convaincante que toutes les parties au conflit s'orientent vers une paix durable et juste et une solution politique à la crise de l'ex-Bosnie-Herzégovine.

Malheureusement, les événements qui se sont produits après le 10 juin 1994, date à laquelle l'accord est entré en vigueur, montrent que toutes les parties de l'ex-Bosnie-Herzégovine ne souhaitent pas se ranger à une solution pacifique. La création de la Fédération croato-musulmane dans l'ex-Bosnie-Herzégovine a encouragé les dirigeants musulmans extrémistes de l'ex-Bosnie-Herzégovine à persister dans la voie de la guerre. Forts de la sympathie de médias d'une partialité sans précédent, faisant fond sur des affabulations et sur l'appui massif que lui accordent certains milieux internationaux, la partie croato-musulmane a abusé de cet accord pour se préparer ouvertement à une offensive militaire d'envergure, comme l'ont confirmé les rapports de la

FORPRONU. Ces rapports indiquent, entre autres, que les forces croato-musulmanes ont reçu de grandes quantités d'armes extrêmement perfectionnées sans aucune difficulté, malgré l'embargo en vigueur. Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie condamne avec la dernière énergie toutes ces activités de la partie croato-musulmane, et notamment le regroupement de ses forces ainsi que d'autres activités militaires menées en violation de l'accord.

Le regroupement des forces croato-musulmanes et l'intensification constante des activités de combat en vue de provoquer la poursuite de la guerre constituent une violation flagrante de l'accord et peuvent compromettre gravement tous les efforts déployés jusqu'à présent en faveur de la paix dans l'ex-Bosnie-Herzégovine. Récemment, les forces croato-musulmanes ont lancé d'importantes activités offensives contre les positions des Serbes de Bosnie ainsi que contre presque toutes les villes situées sur les lignes d'affrontement, ce qui a causé d'immenses pertes en vies humaines dans la population civile et d'importants dégâts matériels.

Malgré tout cela, cependant, on peut se féliciter que les forces serbes de Bosnie aient jusqu'à présent fait preuve de retenue dans leur réaction aux activités offensives croato-musulmanes, empêchant ainsi les opérations militaires en cours dans l'ex-Bosnie-Herzégovine de dégénérer en un conflit beaucoup plus important.

Le Gouvernement de la République fédérative de Yougoslavie tient à réaffirmer qu'une paix durable ne peut être instaurée dans l'ex-Bosnie-Herzégovine qu'au moyen de négociations, invite la communauté internationale à exercer des pressions sur ceux qui violent le cessez-le-feu et exige qu'ils cessent immédiatement leurs activités militaires et s'engagent sans délai sur la voie de la paix, seule option viable.

APPENDICE

Depuis que les parties belligérantes de l'ex-Bosnie-Herzégovine ont signé un accord par lequel elles s'engageaient à s'abstenir de toute opération militaire offensive ou de tout autre acte de provocation, c'est-à-dire depuis que cet accord est entré en vigueur le 10 juin 1994, l'armée musulmane de l'ex-Bosnie-Herzégovine l'a violé à d'innombrables reprises. Les forces musulmanes ne cessent de se livrer à des provocations en lançant des attaques d'artillerie contre les positions de l'armée de la République de Srpska (RS) ainsi que des objectifs civils.

Durant la même période, des violations du cessez-le-feu ont été enregistrées tous les jours :

- La ville de Brcko a été bombardée par des pièces situées en direction de Bosanska Bijela;
- Les positions serbes ont été harcelées dans la région de Petrovo Selo et Seona, à partir de la banlieue est de Vozuca et de l'ouest et du nord-ouest (Banovici);
- La banlieue ouest de Vozuca et certains villages situés au nord-est de cette localité ont été attaqués à partir de Zavidovici et de Maglaj;
- Vis (au sud de Kalesija), installation tactique majeure de l'armée de la RS, a été attaquée à partir de Kalesija;
- La totalité du territoire de Vlastic, Komar et Srbodran et les unités de l'armée de la RS présentes dans la région ont été attaquées à partir de Turbe, Travnik et Bugojno.

On a constaté dans la même période, en violation de l'accord, une infiltration de groupes subversifs et terroristes dans les rangs et les arrières de l'armée de la RS, où ils se sont attaqués à des installations civiles et à la population.

Il est particulièrement révélateur que d'importantes formations militaires de l'armée musulmane et du Conseil de défense croate (HVO) de l'ex-Bosnie-Herzégovine aient été redéployées vers le nord et le sud du corridor de la Posavina. En même temps, des troupes de l'armée croate régulière sont massées le long de la rive gauche de la Save, dans la région de Zupanja-Slavonski Brod. Le gros du 2e corps d'armée musulman de Tuzla a été regroupé vers le sud du corridor en direction de Brcko, sous le commandement direct du groupe d'opérations de Bosanska Bijela (soit 5 brigades et 6 bataillons indépendants dotés de 18 000 hommes et 25 chars ainsi que de 50 à 60 pièces d'artillerie d'un calibre supérieur à 100 mm).

Les forces du 2e corps d'armée ont aussi été regroupées vers Doboij et Modrica. Elles se trouvent sous le commandement direct du groupe d'opérations "Gračanica" (soit 5 brigades et 2 bataillons indépendants comprenant 11 000 hommes, 20 chars et 30 à 40 pièces d'artillerie de gros calibre). Le

groupe d'opérations musulman "Sud" a lancé des attaques en direction de la ville de Teslic, à partir de la région de Tesanj.

Les forces placées sous le commandement du 3e corps d'armée musulman de Zenica ont été regroupées et redéployées de Zeljezno Polje et Maglaj vers Vozuca et Teslic.

Les unités du 7e corps d'armée de Travnik, constituant la force principale, et une partie des forces du 3e corps d'armée ont attaqué des villages serbes aux environs de Vlastic et Komar ainsi que de Srbobran, au moyen de pièces d'artillerie de longue portée.

Le regroupement, la mise en service et la fourniture de nouveaux systèmes d'armes, en particulier de lance-roquettes multitubes de longue portée, sont aussi des indices révélateurs.

Il existe des preuves irréfutables de l'utilisation abusive de marques et emblèmes de la FORPRONU : deux hélicoptères dans les installations "Sumarija" à Sarajevo, et trois hélicoptères dans la caserne principale des forces musulmanes à Zenica ont été repeints aux couleurs de la FORPRONU. Ces hélicoptères ont été utilisés pour livrer des armes et du matériel militaire et pour transporter des forces vers les positions de l'armée de la RS.

Il a aussi été établi que non seulement les forces musulmanes, mais les forces du HVO ont été transférées de la région de Capljina, Siroki Brijeg et Tomislavgrad vers Kupres, de même que la 11e brigade du HVO dans la région de Zepce.

Dans la tête de pont d'Orasje en République de Croatie (au nord du corridor de la Posavina), les forces du HVO, comprenant 10 000 hommes, ont été regroupées. Dans la même période, elles ont été renforcées par un certain nombre de bataillons de nouvelles recrues.

Toutes les violations susmentionnées du cessez-le-feu ont provoqué des pertes en vies humaines dans la population civile et des dégâts matériels, en particulier dans les régions de Brcko, à l'est et à l'ouest de Vozuca, dans la banlieue de Teslic, à Doboï, Srbobran et dans les régions avoisinantes; à l'occasion de ces violations, les forces musulmanes ont aussi occupé un certain nombre de villages serbes.

Les représentants de la FORPRONU ont été officiellement informés de toutes ces activités. Ils ont eu la possibilité de constater sur le terrain que la conduite des forces musulmanes était tout à fait inappropriée et contraire à l'accord. Les représentants de la FORPRONU ont donné à l'armée de la RS l'assurance qu'ils en rendraient dûment compte à leurs supérieurs.
